



SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental

11 rue François Chénieux CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence chaque jeudi toute la journée

☎ 05 44 00 11 95 – Fax 05 44 00 14 55

Email : cgt@haute-vienne.fr BLOG: [cgt-cd87](#)

Limoges, le 26 avril 2019

A Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Monsieur le président,

Lors du dernier groupe de travail en date du 8 avril 2019 au sujet des 1607 heures, nous avons fait le constat de divergences de positions importantes entre les différents syndicats.

Nous savons tous qu'il est nécessaire d'arriver à un compromis sur les 1607 heures, afin que les agents de la collectivité puissent bénéficier d'une augmentation du pouvoir d'achat dans un contexte social difficile. Nous sommes persuadés que vous avez à cœur de permettre un tel accord.

À l'issue de son assemblée générale la section FSU a pris la décision de ne plus participer à la négociation pour les raisons suivantes :

Elle part du postulat que les agents de la collectivité effectuent déjà les 1607 heures et qu'il n'est pas nécessaire de continuer à négocier le temps de travail.

Par contre, elle propose une année d'observation afin de vérifier la réalité des 1607 heures pour l'ensemble des agents de la collectivité. Cette année d'observation prendrait effet au 1er janvier 2020 et serait réalisable grâce à la mise en place d'un système de gestion du temps de travail. Ce n'est qu'à l'issue de ce test que la FSU estime qu'il sera possible d'examiner la situation et de reprendre éventuellement les discussions.

En attendant la section FSU souhaite l'attribution de l'enveloppe des 500 000 euros.

Il nous semble que la proposition de la FSU est hors du cadre que vous aviez défini au comité technique du 24 janvier 2019, cela nous a été confirmé par Mme DELAPIERRE lors de la dernière réunion.

Nous souhaitons avoir des réponses aux questions suivantes :

- Cette proposition peut-elle retenir votre attention ?
- Si non met-elle fin à tout accord possible ?
- Serait-il envisageable que vous nous fassiez une contre-proposition sur laquelle les syndicats seraient obligés de s'entendre ?

C'est pour cette raison et au vu de l'état actuel des débats, que nous souhaitons porter à votre connaissance une proposition qui nous paraît équilibrée ; elle respecte le cadre défini par votre administration et également ce qui semble être le souhait de l'essentiel des agents de la collectivité.

Pour effectuer les 1607 heures nous préconisons :

- le rallongement du temps de travail hebdomadaire de 35 minutes,
- que le paiement des 500 000 € s'effectue sous la forme d'une prime d'intéressement collectif,
- la dégressivité de la prime de la catégorie C vers la catégorie A,
- la mise en place d'un système qui permet une meilleure gestion du temps de travail.

Les agents, conscients de l'imminence de l'obligation de la mise en application du caractère légal des 1607 heures, espèrent que votre arbitrage permette finalement un accord.

Nous regrettons que l'unanimité des représentants titulaires des personnels soit demandée pour arriver à un consensus. Cela revient à accorder à chaque syndicat un droit de véto quelle que soit l'opinion majoritaire des agents du Conseil Départemental.

Nous pensons que la majorité suffirait, surtout qu'aujourd'hui il n'y a plus de syndicat qui dispose de la majorité absolue en Comité Technique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat CGT du
Conseil Départemental

Le secrétaire général
Philippe LAVERGNE

